



PSYCHOLOGUE

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des psychologues pour combler un poste régulier temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être psychologue au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Accéder au programme de mentorat
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc), selon l'emploi occupé
- Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM*
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
- Bénéficier d'un remboursement des cotisations professionnelles (Ordre professionnel) sous certaines conditions

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Sous l'autorité de la Direction d'école, le rôle principal et habituel de la personne salariée dans cette classe d'emploi consiste plus spécifiquement à faire de la prévention, du dépistage, d'aide et de l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, d'évaluation du fonctionnement psychologique et mental ainsi que de détermination d'un plan d'intervention dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale des élèves en interaction avec leur environnement et de les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social et aussi, selon les cas de recommander des programmes appropriés de rééducation ou de réadaptation et de collaborer à leur réalisation

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

1. Administrer aux élèves des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques, analyser et interpréter les résultats ainsi obtenus et formule les recommandations appropriées. Interpréter les rapports en psychologie venant de l'extérieur.
2. Identifier les enfants et recommander les mesures appropriées au traitement. Évaluer sur le plan psychologique les élèves désignés et formuler des recommandations à son supérieur. Donner suite aux recommandations et est responsable de la réévaluation de ces élèves.

3. Communiquer avec les hôpitaux, les cliniques et autres organismes pour obtenir de l'information sur certains élèves. Rencontrer, s'il y a lieu, les parents afin d'obtenir un complément d'information, discuter avec eux du cas de leur enfant afin d'obtenir leur assistance. Assurer la coordination des actions entreprises.
4. Présenter des rapports psychologiques qui traitent des aspects pertinents et de l'information observationnelle, de l'analyse et de l'interprétation des résultats d'évaluation et des recommandations de différents rapports qui lui sont soumis et s'assurer de leur application.
5. Offrir à certains élèves du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), une aide thérapeutique individuelle ou collective. Travailler en étroite collaboration avec des élèves (participation au plan d'intervention personnalisé adapté) afin de les aider à reconnaître, à surmonter et à compenser leurs difficultés.
6. Animer et sensibiliser différents intervenants à la psychologie en milieu scolaire : direction d'école, personnel enseignant, parents et autres professionnels et professionnelles.
7. Participer à différents comités et rencontres concernant la psychologie, travailler avec les autres professionnels et professionnelles de l'école tout en assurant une approche d'équipe multidisciplinaire.
8. Rédiger un rapport annuel de ses activités à l'intention de son supérieur immédiat ou de sa supérieure immédiate.
9. Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction

Qualifications requises*

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, **l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec** est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Atouts

- Connaître et utiliser les outils psychométriques standardisés reconnus pour effectuer différentes évaluations.

Rémunération

Salaire annuel entre **57 839 \$ à 107 971 \$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

- Une prime de rétention pourrait s'ajouter à votre taux horaire, informez-vous des modalités !
- Depuis le 10 juin 2024, la psychologue ou le psychologue reçoit une majoration de traitement, tel que prévu à la lettre d'entente n° 3 de l'entente nationale 2024-2027.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/58511/psychologues?source=AQPS>



Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).